

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION  
29 JUN 2023

DATE de PUBLICATION  
11 JUILLET 2023

NOMBRE de CONSEILLERS :

En exercice :	38
Présents :	27
Votants :	32

L'an deux mille vingt-trois,

le 4 juillet à dix heure,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Muzillac en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : Mme Laurence BAUDAIS, - MM. Patrick BEILLON, - Jean-François BREGER, - Mme Marie-Thérèse CABON, - MM. Michel CRIAUD, - Jean-Paul DANIEL, - Guy DAVID, - Mmes Béatrice DENIGOT, - Annie DRENO, - MM. Samuel FERET, - Guillaume FREDET, - Patrick GERAUD, - Gérard GUILLOTIN, - Denis HILLAIREAU, - Mme Nicole KORN, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Mme Geneviève LE GOUALLEC, - MM. Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Mireille LUCAS, - Muriel MALNOE, - MM. Alain MOREAU, - Noël PAUL, - Mmes Jocelyne PHILIPPE, - Odile PROVOST, - Isabelle SIRLIN.

Etaient Absents Excusés : M. Christian BILLY, - Mme Anne-Cécile BLANCHARD, - M. Patrick BUESSLER-MUELA, - Mmes Muriel CLERY, - Isabelle DESMOTS, - M. Bruno HUBERT, - Mmes Valérie LAFAURIE-LE DIVELLE, - Christine LE CADRE, - M. Bertrand ROBERDEL, - Mme Régine ROSSET, - M. Eric ROZE.

**Mme Christine LE CADRE donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse CABON**

**M. Bruno HUBERT donne pouvoir à M. Michel CRIAUD**

**M. Bertrand ROBERDEL donne pouvoir à M. Bruno LE BORGNE**

**Mme Isabelle DESMOTS donne pouvoir à Mme Béatrice DENIGOT**

**M. Erice ROZE donne pouvoir à Mme Jocelyne PHILIPPE**

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Marie-Thérèse CABON a été élue Secrétaire.

**DELIBERATION N°73-2023 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – MODIFICATION DU PRIX DE VENTE DU FONCIER  
ECONOMIQUE POUR LES LOTS DE L'EXTENSION OUEST DU PARC D'ACTIVITES DE LA CORNE DU CERF A ARZAL**

M. Jean François BREGER, Vice-président en charge du développement économique rappelle que, par délibération n°78-2021 du 7 juillet 2021, le Conseil Communautaire a approuvé la révision des prix de vente du foncier économique situé sur les parcs d'activités d'Arc Sud Bretagne.

S'agissant des lots en extension Ouest du Parc d'Activités de la Corne du Cerf à Arzal, il a été fixé :

- Pour les lots de moins de 2 500 m<sup>2</sup> : un prix de vente à **40 € HT/m<sup>2</sup>**,
- Pour les lots de plus de 2 500 m<sup>2</sup> : à définir au cas par cas en fonction des projets (prix minimum de 30 € HT/m<sup>2</sup> fixé par délibération n° 120-2016 du 20 septembre 2016).

Le Vice-président précise que suite à l'annulation des intentions d'achat du macro-lot de 8 752 m<sup>2</sup>, le plan de composition de l'extension a dû être redéfini, et une demande de permis d'aménager modificatif a été déposé à cet effet. Ce nouveau plan de composition nécessitant d'engager des frais supplémentaires tant en terme d'étude qu'en terme de travaux de réseaux, il convient aujourd'hui de revoir la grille tarifaire.

Ainsi, le Vice-président propose de fixer le prix de vente du foncier sur le parc d'activités de la Corne du Cerf Ouest à Arzal à 40 € HT le m<sup>2</sup> constructible, et ce quel que soit la taille des lots.

Envoyé en préfecture le 05/07/2023

Reçu en préfecture le 05/07/2023

Affiché le

ID : 056-200027027-20230704-DELIB\_73\_2023-DE

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré **(26 voix pour, 1 abstention : M. Guillaume FREDET)** :

- FIXE le prix de vente du foncier sur le parc d'activités de la Corne du Cerf Ouest à Arzal à 40 € HT le m<sup>2</sup> constructible, quel que soit la taille des lots.

Pour Extrait Certifié Conforme,  
A Muzillac, le 05/07/2023  
Le Président,

